

Procès Verbal du Conseil Municipal du lundi 14 novembre 2022

Date de convocation

8 novembre 2022

Heure de la séance

19h00

Lieu de la séance

Hôtel de Ville

Nombre de conseillers	29
Présents	26
Excusés	3
Procurations	3
Absents	0

Présidence

Mme Michelle DEVANNE, Maire

Présents

Mme Michelle DEVANNE, M. Jean-Claude MARCHAND, Mme Lydie AVOINE, M. Alexandre GUILLOTEAU, Mme Marie-Noëlle FRADIN, M. Christian PELLETIER, Mme Nicole FIORI, M. Noël GODET, Mme Patricia DEBELLOIR-POUPIN, Mme Laurence BRISSEAU-JAUZELON, M. Frédéric RABAUD, M. Anthony PERROTIN (*arrivé à 19h20*), Mme Estelle BILLEAUD, Mme Aurélie RABILLER, M. Jérôme LANDA, Mme Marina LERAY, M. Nicolas RIPAULT, Mme Elodie RABILIER, M. Pascal BOUSSEAU, Mme Line VILLATEAU, M. Didier DOLÉ, M. Jacques BALLAY, M. Jean-Michel BEAUFFRETON, Mme Sophie BÉNÉTEAU, Mme Monique RANGEARD, M. Mikael PRAUD

Excusés

Mme Marie-Bernadette VINCENT

M. Christophe PRIOU

Mme Isabelle BROSSET

M. Anthony PERROTIN (*jusqu'à 19h20*)

Procuration

”

”

M. Nicolas RIPAULT

Mme Lydie AVOINE

Mme Nicole FIORI

Secrétaire : M. Jean-Claude MARCHAND

Ordre du jour

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du lundi 17 octobre 2022

FONCTIONNEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL

1. Mise à jour des Commissions municipales

URBANISME - TRAVAUX

2. Bâtiment communal du 24 place de l'église – Bail à réhabilitation avec la SAS SOLIHA BLI
3. Réfection des courts extérieurs de tennis – Approbation de l'Avant-Projet Détaillé, de l'enveloppe financière affectée aux travaux et du dépôt de demandes de subventions à l'Agence Nationale du Sport et au Conseil Départemental de la Vendée
4. Acquisition de terrains dans le secteur des Bourochelles

ECONOMIE

5. Opération chèques-cadeaux en soutien aux commerçants et entreprises du territoire
6. Avis du Conseil Municipal – Dérogation au repos dominical 2023 dans les commerces de détail

SANTE

7. Prestation de recherche de médecins

ENFANCE – JEUNESSE – AFFAIRES SCOLAIRES

8. Mise en place d'un Relais Info Jeunes

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE POUZAUGES

9. Signature d'une Convention Territoriale Globale

RAPPORT D'ACTIVITE 2021

10. Vendée Eau - Rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable

Informations sur les commandes, marchés et décisions prises par Madame le Maire

Mme le Maire ouvre la séance à 19h05.

Mme le Maire invite les personnes présentes à se lever et à observer une minute de silence en mémoire de M. Alfredo DIAS COUTO, décédé le 2 novembre 2022.

Elle souligne son engagement citoyen au sein du Conseil municipal depuis 2014.

Mme le Maire souhaite la bienvenue à Mme Line VILLATEAU qui vient prendre la suite de M. DIAS COUTO au sein de l'Assemblée délibérante.

Mme VILLATEAU, de par sa nouvelle fonction d'élue, a dû quitter le Conseil des Sages® dont elle était membre. Elle restera cependant référente à cette instance de façon à garder un contact avec les Sages avec lesquels elle a travaillé.

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 OCTOBRE 2022

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du lundi 17 octobre 2022

Le procès-verbal de la séance du lundi 17 octobre 2022 est approuvé à l'unanimité, après une modification apportée suite à une remarque de M. Didier DOLÉ.

FONCTIONNEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL

1- Mise à jour des Commissions municipales

Par délibération n°CM15062020-02 du 15 juin 2020, le Conseil Municipal avait décidé de créer 8 Commissions municipales.

Compte-tenu du décès de M. Alfredo DIAS COUTO et de l'arrivée de Mme Line VILLATEAU au sein de l'Assemblée délibérante, il est proposé de mettre à jour l'ensemble de ces commissions.

Mme VILLATEAU souhaite rejoindre les commissions suivantes :

- Finances
- Espace rural – Patrimoine communal – Espaces verts
- Vie sociale – Services à la population

Délibération n°1 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, procède à la mise à jour de ses Commissions municipales en prenant en compte les modifications ci-dessus.

URBANISME - TRAVAUX

2- Bâtiment communal du 24 place de l'église – Bail à réhabilitation avec la SAS SOLIHA BLI

Par délibération du 12 octobre 2020, le Conseil Municipal a approuvé le bail à réhabilitation du bâtiment du 24 place de l'église proposé par la SAS SOLIHA BLI aux conditions suivantes :

- la prise en charge du coût total de l'opération de réhabilitation par la SAS SOLIHA BLI ;
- une redevance du bail d'un montant symbolique de 1,00 € par an, à régler en une seule fois par la SAS SOLIHA à la Commune, à la signature du bail ;
- le paiement des taxes afférentes au titre de propriété par la SAS SOLIHA BLI ;
- la prise en charge des frais liés à l'entretien courant du bâtiment et aux grosses réparations par la SAS SOLIHA BLI, hors passage public à créer selon l'état de division en volume ;
- au terme du bail, une restitution à la Commune du bien en bon état d'entretien et la reprise des contrats de location par la Commune ;
- une participation financière de la Commune arrêtée à 10 000,00 €, versée à la fin de la phase « gros œuvre » ;
- une garantie apportée par la Commune couvrant le prêt bancaire contracté par la SAS SOLIHA BLI sur 43 ans.

Le projet ayant pris un retard important, la SAS SOLIHA BLI a fait savoir à la Commune que l'équilibre financier du projet était remis en question.

Les dernières projections présentées à la Commune montrent une évolution importante des coûts, l'opération passant de 484 554,00 € TTC à 562 200,00 € TTC, soit une augmentation de 77 646,00 € TTC.

Après avoir obtenu de nouvelles conditions auprès de ses financeurs, la SAS SOLIHA BLI propose :

- de faire un effort sur les ratios de gestion à hauteur de 21 500,00 € sur 43 ans ;
- de mobiliser ses fonds propres à hauteur de 35 000,00 €, sous réserve de la validation du Directoire de la SAS SOLIHA BLI ;
- une augmentation de la participation communale de 30 000,00 € supplémentaires, soit 40 000,00 € au total (30 000,00 € + 10 000,00 € versés à la fin de la phase « gros travaux »).

Madame le Maire accueille M. Benoît DELLIAUX, Directeur Général de SOLIHA Pays de la Loire et Directeur Général de la SAS BLI, ainsi que Mme Chloé REMY, monteuse d'opérations chez SOLIHA Pays de la Loire.

M. Benoît DELLIAUX excuse Mme Marietta TRICHET, Présidente de SOLIHA Pays de la Loire.

Un document est projeté.

M. DELLIAUX explique que SOLIHA est une organisation régionale et que plusieurs projets ont été réalisés ou sont en cours de réalisation sur toute la Vendée.

19h20 – Arrivée de M. Anthony PERROTIN.

Dans le cadre de ses 4 domaines d'expertises (Conseil, accompagnement, rénovation et gestion) les objectifs de SOLIHA sont les suivants :

- favoriser l'accès au logement à des ménages modestes voire très modestes ;
- contribuer
- à la mixité sociale ;
- redynamiser les cœurs de bourgs ;
- revaloriser du patrimoine ancien ;
- améliorer la performance énergétique ;
- réhabiliter l'existant pour préserver les terres agricoles en évitant l'étalement urbain.

Question écrite formulée par le groupe d'opposition Vivre Pouzauges Ensemble Naturellement

- « - compte tenu du coût des travaux de 562 200 € TTC pour refaire 2 appartements...
- compte tenu de l'augmentation de la participation de la commune de Pouzauges de 10 000 € à 40 000 €...
- compte tenu de la GARANTIE apportée par la commune pendant 43 ans à la SAS SOLILHA pour couvrir le prêt bancaire ...

Nous demandons :

- quelle sera exactement la surface habitable de chaque appartement ;
- à avoir en main (version papier) et en projection lors du prochain CM la répartition détaillée de l'ensemble des travaux prévus ainsi que les artisans retenus ou pressentis ;
- quel est le montant des aides que la SAS SOLIHA va toucher sur ce dossier ;
- quel sera le montant du prêt bancaire que la commune doit garantir ? »

Concernant les inquiétudes formulées, M. DELLIAUX informe que le total du bilan de SOLIHA BLI progresse fortement avec un capital propre de 5 700 000,00 €, soit 71 %. SOLIHA BLI bénéficie de beaucoup de subventions pour l'ensemble de ses projets, ce qui renforce le bilan financier. Ainsi, les charges sont passées de 106 000,00 € à 153 000,00 € et les produits sont quant à eux passés de 41 000,00 € à 107 000,00 €.

M. DELLIAUX précise qu'il est tout à fait normal, après 3 années de fonctionnement, de ne pas atteindre l'équilibre.

Mme REMY précise que le projet consiste en la réalisation de deux logements T4 :

- logement 1 100 m²
- logement 2 98,50 m²

dont les montants des loyers mensuels seraient de 438,00 € pour l'un et 432,00 € pour le second.

Mme REMY rappelle l'historique du dossier :

- 2016 Etude de faisabilité
- 2017 Délibération du Conseil Municipal pour le lancement de l'opération
- 2018 Dépôt du Permis de construire
- 2019 Première consultation des entreprises
- 2021 6^{ème} consultation des entreprises après différents lots infructueux sur les précédentes consultations
 Mise à jour des devis des entreprises
 Nouveau dépôt de Permis de construire (le délai du 1^{er} étant dépassé)
- 2022 Délibération du Conseil Municipal (14 novembre 2022) puis mise en place du bail à réhabilitation

Elle ajoute que la pandémie du Covid-19, l'augmentation des prix et les échanges avec les entreprises ont contribué également au retard du dossier.

19h33 – M. Jérôme LANDA quitte la salle.

M. Benoît DELLIAUX précise que le principe est de faire travailler les entreprises locales.

Mme Chloé REMY rappelle que le bilan financier initial de l'opération était de 484 554,00 €. Au 4^{ème} trimestre 2022, l'estimation est de 562 200,00 €, soit environ + 16 %.

La répartition estimée du financement de l'opération est la suivante :

Coût de l'opération		Financements	
Travaux TTC	454 100,00 €	Prêt bancaire	216 520,00 €
Honoraires TTC	73 500,00 €	Anah	164 354,00 €
Charges foncières TTC	3 500,00 €	Département	20 000,00 €
Aléas	31 100,00 €	Fondation Abbé Pierre	54 326,00 €
		CAF	30 000,00 e
		Communauté de Communes	2 000,00 €
		Commune	10 000,00 €
		Subventions à trouver	65 000,00 €
	562 200,00 €		562 200,00 €

19h36 – M. Jérôme LANDA reprend sa place autour de la table.

La SAS SOLIHA BLI souhaite porter le projet jusqu'à son terme en assumant une part de responsabilités selon les efforts mentionnés ci-précédemment en contrepartie d'une augmentation de la participation communale jusqu'à 30 000,00 € supplémentaires, soit 15 000,00 € par logement, soit environ 698,00 € par an.

Mme Chloé REMY rappelle que l'évolution des prix est rapide et qu'il conviendrait qu'une décision soit prise avant fin 2022 au risque de voir les montants augmenter à nouveau et d'avoir un budget qui ne correspondrait plus à celui exposé ce soir.

Le calendrier pourrait être le suivant :

- décembre 2022 Rédaction et signature du bail à réhabilitation
Négociations entre la Commune et SOLIHA BLI pour la prise en charge des surcoûts
Mise à jour des offres de travaux
- janvier 2023 Délibération de la Commune
Validation du Directoire de SOLIHA BLI
- février 2023 Accords des financeurs (CAF, Conseil Départemental)
- mars 2023 Signature des marchés de travaux
Préparation de chantier

Mme le Maire remercie M. DELLIAUX et Mme REMY pour leurs explications qui permettent d'éclairer le sujet, notamment pour les Conseillers municipaux qui n'étaient pas présents dans le précédent mandat électoral.

M. Didier DOLÉ remercie également pour les explications apportées et interroge M. DELLIAUX sur les garanties quant à l'état des logements à l'issue des 43 années.

M. Benoît DELLIAUX garantit la restitution en bon état des logements, point qui sera noté dans le bail. Il ajoute n'avoir jamais eu de dossier en contentieux à ce jour.

M. Didier DOLÉ suppose que cette durée correspond au fait que les loyers sont peu élevés.

M. Benoît DELLIAUX répond que le remboursement du prêt est prévu sur 40 ans. Au-delà, les loyers, garantis au même montant, permettraient la remise en état des logements.

M. Jacques BALLAY informe que, dans un précédent mandat, M. Michel ROY, Maire à l'époque, avait été « retoqué » sur la modification de la façade.

Mme Chloé REMY précise que la modification de la façade a été accordée dans le permis de construire.

Mme le Maire ajoute que l'immeuble retrouverait ainsi sa façade historique.

De plus, pour faire vivre le jardin à l'arrière des logements (la mûroise), il serait important de garder une jonction traversant l'immeuble.

M. Didier DOLÉ demande ce qu'il adviendrait en cas de défaillance de SOLIHA.

M. Benoît DELLIAUX répond que l'intégralité serait liquidée et remis en état. Le bail serait repris par la Commune qui garderait la propriété du bien.

20h04 – M. Jean-Michel BEAUFFRETON quitte la salle.

M. Anthony PERROTIN demande si la chaudière gaz serait commune aux deux logements.

Mme Chloé REMY répond que non, il s'agirait de chaudières individuelles.

M. Benoît DELLIAUX précise que SOLIHA essaie au maximum d'individualiser les installations.

20h05 – M. Jean-Michel BEAUFFRETON reprend sa place autour de la table.

M. Anthony PERROTIN demande ce qu'il en serait de l'entretien courant (plomberie, chaudière, ...).

M. Benoît DELLIAUX répond que le fonctionnement serait le même que pour un locatif classique, soit un entretien courant par le locataire et le gros entretien par le propriétaire.

M. Didier DOLÉ s'interroge quant à l'installation de chaudières gaz dans le contexte actuel de l'augmentation des coûts de l'énergie.

M. DELLIAUX répond qu'un changement nécessiterait de reprendre le dossier, d'augmenter les coûts et le temps de réalisation.

M. Pascal BOUSSEAU demande quand les travaux pourraient commencer.

M. Benoît DELLIAUX préfère rester prudent et ne pas donner de délais, les entreprises devant être recontactées.

20h10 – Fin de la présentation et des échanges.

Mme le Maire remercie à nouveau M. DELLIAUX et Mme REMY pour leurs explications.

20h11 – M. Didier DOLÉ demande une suspension de séance pour permettre à son groupe de faire le point sur la présentation faite par les représentants de SOLIHA.

Accord de Mme le Maire.

M. Didier DOLÉ, M. Jacques BALLAY, M. Jean-Michel BEAUFFRETON, Mme Sophie BÉNÉTEAU, Mme Monique RANGÉARD, M. Mikael PRAUD quittent la salle.

20h15 – M. Didier DOLÉ et ses co-listiers reprennent leur place autour de la table.

Délibération n°2 :

Le Conseil Municipal, après un vote à main levée qui a donné, pour 29 votants, 22 voix pour et 7 voix contre :

- accepte les propositions de la SAS SOLIHA BLI relatives :

↳ à l'effort fait sur les ratios de gestion à hauteur de 21 500,00 € sur 43 ans ;

↳ à la mobilisation de ses fonds propres à hauteur de 35 000,00 €, sous réserve de la validation de son Directoire ;

- valide une augmentation de la participation communale de 30 000,00 €, soit une participation globale de 40 000,00 € (30 000,00 € + 10 000,00 € versés à la fin de la phase « gros œuvre ») ;
- autorise Mme le Maire à signer tout document à intervenir.

20h21 – Mme le Maire suspend la séance pour une présentation sur l'éclairage public par M. Julien ANDRÉ du SyDEV.

Mme le Maire accueille et remercie M. Julien ANDRÉ du SyDEV, venu apporter des informations dans le cadre des réflexions pour réduire les factures d'électricité et d'éclairage public.

20h53 – Mme le Maire remercie M. ANDRÉ pour les informations et réponses apportées aux élus.

Mme Elodie RABILIER quitte la salle.

La séance reprend son cours.

3- Réfection des courts extérieurs de tennis – Approbation de l'Avant-Projet Détaillé, de l'enveloppe financière affectée aux travaux et du dépôt d'une demande de subventions à l'Agence Nationale du Sport et au Conseil Départemental de la Vendée

La Commune a missionné l'entreprise Sport Initiatives afin d'assurer les études de maîtrise d'œuvre de la réfection des courts de tennis extérieurs du stade Jacques Chartier.

Dans son ensemble, le projet proposé consiste à rénover 2 terrains de tennis et à transformer le troisième en terrain de Padel, nouvelle forme de tennis en fort développement.

Le projet est présenté en pièce jointe n°2.

A ce stade des études, les travaux sont estimés comme suit à la somme de 243 310,00 € HT (291 972,00 € TTC) - offre de base + PSE (Prestations Supplémentaires Eventuelles) et détaillés comme suit :

POSTE	RÉCAPITULATIF	
1	TRAVAUX DIVERS & PRÉPARATOIRES	15 000.00 €
2	TRAVAUX DE DÉPOSE ET D'EVACUATION	8 000.00 €
3	VOIRIE ET RÉSEAUX DIVERS	11 710.00 €
4	INFRASTRUCTURES ET SOL SPORTIFS	55 100.00 €
5	ÉQUIPEMENTS SPORTIFS	15 000.00 €
6	CLÔTURES ET SERRURERIE Y/C BRISES VENTS	70 000.00 €
7	AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS ET FINITIONS	3 000.00 €
8	PLAN DE RÉCOLEMENT / DOE	2 000.00 €
TOTAL H.T.		179 810.00 €
TVA 20,0%		35 962.00 €
TOTAL T.T.C		215 772.00 €

Prestation(s) Supplémentaire(s) Eventuelle(s)	Montant HT
PSE N°1 Eclairage LED en bandeau des courts de tennis et éclairage sur la structure padel	45 000.00 €
PSE N°2 4 portillons avec système de gestion d'accès type MGP MATIC	17 500.00 €
PSE N°3 Peinture dalle béton existante extérieur clôture terrain de padel	1 000.00 €
TOTAL H.T.	63 500.00 €
TVA 20,0%	12 700.00 €
TOTAL T.T.C	76 200.00 €

Soit un montant global de	243 310.00 € HT 291 972.00 € TTC
---------------------------	-------------------------------------

D'autre part, sur le volet recettes, la Commune pourrait bénéficier de différents financements :

- Agence Nationale du Sport pour 50 % maximum avec un plafond de travaux subventionnables de 200 000,00 €, soit 100 000,00 €
- Conseil Départemental pour 20 % d'une dépense éligible plafonnée à 35 000,00 €, soit 7 000,00 €

Mme Marie-Noëlle FRADIN informe qu'elle ne prendra pas part au vote, ni aux discussions.

20h55 – Mme Elodie RABILIER reprend sa place autour de la table.

Mme Lydie AVOINE informe qu'un éclairage LED piloté sera installé sur le grillage et orienté de façon à ne pas gêner le jeu. Elle informe que l'intérêt porté au padel par la Municipalité a ensuite été proposé à la Commission sport, qui a décidé de le soumettre au club de tennis. Tout le monde a adhéré à ce projet dont l'activité, qui se joue à 4, se développe énormément.

Mme le Maire précise que le projet de réfection des cours a été l'occasion de réfléchir à cette nouvelle activité qui peut être proposée sur notre territoire et dont le coût de réalisation n'est pas élevé. Elle pense qu'il serait dommage de ne pas le faire, le padel permettant au club de tennis d'être innovant. Elle rappelle que Pouzauges est labellisée « ville sportive » et ajoute que le développement du sport sur la commune va ainsi se poursuivre.

Mme Lydie AVOINE indique que des subventionnements vont être recherchés.
Elle donne la parole à M. Jean-Claude FRADIN, Président du Tennis Club Pouzauges.

M. Jean-Claude FRADIN précise qu'au-delà du critère sportif ce terrain aura également un attrait touristique. Il informe avoir beaucoup de demandes de partenaires pour jouer pendant la pause méridienne ; ce sera donc une possibilité supplémentaire qui sera offerte aux entreprises. Il ajoute que certaines personnes font plus de 50 km pour pratiquer ce sport. Le padel (originaire du Mexique) est un jeu de raquettes plus facile à appréhender que le tennis classique.

Mme le Maire remercie M. Jean-Claude FRADIN pour les informations apportées.

Délibération n°3 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, Mme Marie-Noëlle FRADIN ne prenant pas part au vote :

- approuve l'Avant-Projet Détaillé proposé par l'entreprise Sport Initiatives ;
- valide l'enveloppe financière affectée à cette opération telle que présentée ci-dessus ;
- charge Mme le Maire de solliciter les subventions auprès de l'Agence Nationale du Sport et du Conseil Départemental de la Vendée ;
- autorise Mme le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

4- Acquisition de terrains dans le secteur des Bourochelles

Dans le cadre de la vente de la propriété BENETEAU, située dans le quartier des Bourochelles, une négociation a été engagée par Mme le Maire avec les acquéreurs afin d'envisager des acquisitions foncières qui permettraient à la Commune de créer une liaison piétonne favorable aux mobilités douces entre l'avenue des Sables et le chemin des Bourochelles.

La Commune a ainsi proposé de se porter acquéreur :

- d'une bande d'environ 2 m de large sur environ 100 m de long, soit environ 200 m²**, à prélever sur la parcelle cadastrée section AL n°29, en mitoyenneté de la zone des Lilas ;
- une partie de la parcelle cadastrée section AL n°31 constituant la voie d'accès pour une superficie d'environ 635 m² ;

- une partie de la parcelle cadastrée section AL n°28, soit environ 15 m²**, de manière indivise pour l'accès au chemin des Bourochelles.

Les parties se sont entendues sur les éléments suivants :

- acquisition d'environ 850 m²** pour la somme de 1 000,00 € ;
- prise en charge par la Commune d'une clôture occultante le long des parcelles AL n°29 et n°32 b et c, dont le coût est estimé à 30 000,00 € TTC ;
- entretien assuré par la Commune sur les parcelles ainsi acquises.

** Sous réserve du bornage du géomètre

Délibération n°4 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- décide d'acquérir les terrains tels que précisés ci-dessus, représentant environ 850 m²*, pour un montant total de 1 000,00 € net vendeur ;
- décide la prise en charge, par la Commune, de la clôture occultante le long des parcelles AL n° 29 et n°32 b et c, dont le coût est estimé à 30 000,00 € TTC ;
- autorise Mme le Maire à signer l'acte notarié correspondant, les frais étant à la charge de la Commune, ainsi que tout document relatif à ce dossier.

ECONOMIE

5- Opération chèques-cadeaux en soutien aux commerçants et entreprises du territoire

En 2021, suite à la pandémie du Covid-19, une réflexion collective entre les quatre associations de commerçants-artisans du territoire (Pouzauges, Le Boupère, Montournais et Sèvremont), le Club d'Entreprises du Pays de Pouzauges et la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges, avaient permis de mettre en œuvre un dispositif de chèques-cadeaux en vue de soutenir nos commerçants et artisans.

Aussi, il est proposé de souscrire à cette nouvelle édition à hauteur de 1 960,00 € correspondant à 40,00 € par agents (4 chèques de 10,00 € - 49 agents), qu'ils soient titulaires, stagiaires, contractuels (CDI, CDD ou apprentis), dès lors que le contrat est égal ou supérieur à 3 mois et que l'agent fera toujours partie des effectifs au 31 décembre 2022.

Délibération n°5 :

Le Conseil municipal, à l'unanimité des votants, M. Didier DOLÉ ne prenant pas part au vote :

- autorise la Commune de Pouzauges à participer à ce dispositif en sa qualité d'employeur ;
- autorise Mme le Maire à souscrire à l'opération à hauteur de 1 960,00 €, correspondant à 40,00 € par agent et d'en ouvrir le bénéfice aux agents titulaires, stagiaires, contractuels (CDI, CDD ou apprentis), dès lors que le contrat est égal ou supérieur à 3 mois et que l'agent fasse toujours partie des effectifs au 31 décembre 2022 ;
- décide d'inscrire les crédits nécessaires au budget.

6- Avis du Conseil Municipal – Dérogation au repos dominical 2023 dans les commerces de détail

La loi n°2015-990 du 6 août 2015 dite « loi Macron » a modifié la réglementation concernant le travail du dimanche.

Ainsi, dans les établissements de commerce de détail, le Maire peut autoriser à travailler dans la limite de 12 dimanches par an, à condition que la liste des dimanches soit arrêtée avant le 31 décembre de l'année précédente.

Il confère au Maire, où le repos hebdomadaire a lieu normalement le dimanche, le pouvoir de supprimer le repos dominical des salariés pour les établissements de vente au détail de produits à prédominance alimentaire.

La dérogation concerne l'ensemble des commerces de détail pratiquant la même activité sur la commune.

Pour l'année 2023, il est proposé d'accorder une dérogation pour les dimanches 24 et 31 décembre.

Délibération n°6 :

Le Conseil Municipal, après un vote à main levée qui a donné, pour 29 votants, 28 voix pour et 1 voix contre, émet un avis favorable à l'ouverture des magasins de vente au détail de produits à prédominance alimentaire, les 24 et 31 décembre 2023.

SANTE

7- Prestation de recherche de médecins

Afin d'agir pour faire face à la désertification médicale, la Commune envisage de recourir à un Cabinet de recrutement de type « chasseur de tête ».

Il s'agirait de faire appel à ce type de cabinet, en partenariat avec la Communauté de Communes et en collaboration avec l'équipe des professionnels de santé du Pays de Pouzauges.

Mme le Maire rappelle qu'il y a actuellement quatre médecins généralistes sur Pouzauges. Cependant, l'un d'entre-eux partira en retraite en 2023. C'est donc une patientèle d'environ 2 500 personnes qui va se retrouver sans soins. Elle informe avoir été interpellée à plusieurs reprises et que des discussions ont eu lieu avec la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges.

Pour mémoire, il y a deux maisons médicales sur notre territoire, celle de Pouzauges et celle de Sèvremont qui pourrait également accueillir un médecin. Une entente a donc été trouvée pour lancer la recherche de deux médecins via un Cabinet spécialisé. La Commune participerait aux frais engagés pour le recrutement d'un cabinet. Le coût de la prestation serait de 7 500,00 € HT, soit 9 000,00 € TTC et payable lorsque les médecins auront pris leur poste. Le délai de satisfaction est de 60 jours. Si un médecin repart, le Cabinet s'engage, une seule fois, à lui trouver un remplaçant.

Rien n'est certain à ce jour mais il est nécessaire de tenter ce principe de recrutement.

Pour M. Jean-Michel BEAUFFRETON, il est évident qu'il faut tenter quelque chose. Dans le cas contraire, outre la problématique des soins, le manque de médecins pourrait faire partir des Pouzaugeais ou empêcher l'arrivée de nouveaux habitants.

Délibération n°7 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, M. Jacques BALLAY ne prenant pas part au vote :

- décide de recourir à un Cabinet de recrutement, en partenariat avec la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges, pour l'installation de deux nouveaux médecins sur son territoire ;
- décide que les frais relatifs à cette démarche seront pris en charge par la Commune et la Communauté de Communes, à hauteur de 50 % chacune.

Mme le Maire informe que l'ARS (Agence Régionale de la Santé) des Pays de la Loire verse 50 000,00 € à un médecin qui s'installe sur notre territoire mais que cela ne les fait pas venir pour autant. Elle ajoute que les possibilités d'installations en commune rurale sont nombreuses pour les jeunes médecins compte-tenu du fait que toutes les communes sont en tension.

M. Jacques BALLAY rappelle le projet de loi visant à l'instauration d'une quatrième année d'études de médecine supplémentaire pour exercer en zone rurale, ce qui permettrait aux jeunes médecins de s'associer à un médecin en place et de connaître la vie à la campagne. De plus, cette 4^{ème} année pourrait leur permettre de se faire des relations, des amis, et de participer aux activités proposées sur la commune.

Tout le monde essaie d'attirer de nouveaux médecins et M. Jacques BALLAY fait à nouveau référence à la Maison des internes créée aux Herbiers.

ENFANCE – JEUNESSE - EDUCATION

8- Mise en place d'un Relais Info Jeunes

La Ville de Pouzauges et la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges proposent de s'engager dans la mise en place d'un Relais Info Jeunes (RIJ).

Le RIJ est un lieu d'information jeunesse libre, anonyme et gratuit, ouvert à tous. Il traite de tous les sujets qui intéressent ou concernent les jeunes dans leur vie quotidienne et l'exercice de leurs droits, notamment : études, métiers, formation, emploi, petits boulots, transports, santé, culture, sports, loisirs, vacances, projets ou initiatives, séjour à l'étranger, sports...

Au sein des Relais Info Jeunes, les jeunes peuvent :

- consulter des ressources documentaires fournies par le réseau national ;
- effectuer une recherche en ligne sur des espaces dédiés ;
- être accueillis et accompagnés par un référent formé ;
- être mis en relation avec les professionnels du réseau Information Jeunesse pour approfondir ses recherches.

Afin de permettre au plus grand nombre de jeunes de bénéficier de ce service, plusieurs lieux de permanences seraient proposés sur le Pays de Pouzauges :

- Mairie des communes ;
- MSAP-France Services de la Maison de l'Intercommunalité ;
- Espace Jeunes de la Ville de Pouzauges.

M. Alexandre GUILLOTEAU informe que cette expérimentation est impulsée par le Cabinet de la Secrétaire d'Etat chargée de la Jeunesse et de l'engagement, avec un accompagnement de la DRAJES (Direction Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports) des Pays de la Loire.

Cette expérimentation, d'une durée de 6 mois, nécessiterait la formation d'un agent sur une journée.

Une aide de 1 500,00 € serait versée à la Commune pour la mise en place de ce poste, afin de permettre l'acquisition d'un poste informatique et de mobiliers pour présenter les différentes fiches d'informations.

La décision doit être votée par le Conseil Municipal avant décembre 2022.

Si l'expérience devait perdurer, la MSAP-France Services laisserait le matériel à la Commune.

Il n'y aurait pas de temps d'agent en plus car l'accès se ferait pendant les heures d'ouverture des services.

Mme le Maire pense que l'installation de ce service correspond à la mission de l'Espace de Vie Sociale et pourrait ainsi amener des jeunes d'une autre tranche d'âge que l'Espace Jeunes à fréquenter le site.

Délibération n°8 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- décide de mettre en place un Relais Info Jeunes sur le Pays de Pouzauges ;
- autorise Mme Maire à signer la convention à intervenir avec l'Etat et la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges permettant de bénéficier d'un accompagnement technique et financier.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE POUZAUGES

9- Signature d'une Convention Territoriale Globale

La Convention Territoriale Globale (CTG) est une convention de partenariat qui vise à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants d'un territoire.

Cette démarche consiste à décliner, au plus près des besoins du territoire, la mise en œuvre des champs d'intervention partagés par la CAF de la Vendée et la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges.

Elle aurait pour objet :

- d'identifier les besoins prioritaires sur la Communauté de Communes ;
- de définir les champs d'intervention à privilégier au regard de l'écart offre/besoin ;
- de pérenniser et d'optimiser l'offre des services existante, par une mobilisation des cofinancements ;
- de développer des actions nouvelles permettant de répondre à des besoins non satisfaits par les services existants.

Les différents champs d'objectifs de développement et de coordination des actions ont été étudiés lors de phases de travail :

- la phase d'exploration qui a permis de cerner le périmètre de l'étude et d'identifier les champs d'intervention partagés avec la CAF, validée lors du Conseil Communautaire du 28 septembre 2021 par l'adoption des axes stratégiques ;
- la phase de diagnostic lancée par avenant lors du Conseil Communautaire du 23 novembre 2021, et qui a permis de définir les besoins par des données statistiques ;
- la phase de présentation et de validation du plan d'actions en séance communautaire du 5 octobre 2022.

La rédaction des fiches actions se finalise et il conviendrait désormais de signer la Convention Territoriale Globale avec la CAF de la Vendée.

Le projet de convention, transmis aux Conseillers municipaux en amont de la séance, définit le projet stratégique global du territoire à l'égard des familles ainsi que ses modalités de mise en œuvre. Pour mémoire, Mmes Céline REVEAU, Vice-Présidente du Pôle Solidarités, et Mme Véronique FERRÉ, Responsable des Pôles Services à la population et Actions sociales de la Communauté de Communes, étaient venues en faire la présentation en amont de la séance du Conseil Municipal du 14 octobre 2022.

Avec la signature d'une Convention Territoriale Globale, toutes les communes de l'intercommunalité pourraient désormais bénéficier des « Bonus territoires CTG » pour financer différents équipements et offrir plus de services de proximité à la population.

Cette Convention Territoriale Globale aurait vocation à remplacer les Contrats Enfance Jeunesse jusqu'à présent en application sur le territoire.

Délibération n°9 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- valide le projet de Convention Territoriale Globale proposé par la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges tel que présenté en séance et transmis à l'ensemble des élus :
 - intégrant tous les champs d'intervention et tous les services dédiés aux familles sur le territoire du Pays de Pouzauges ;
 - sur la base d'un projet de territoire partagé entre la CAF de la Vendée, la Communauté de Communes, les Communes, tous les acteurs sociaux du territoire et en accord avec le Schéma Départemental des Services aux Familles ;
- autorise Mme le Maire à signer ladite convention avec la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges et la CAF de la Vendée dont la feuille de route est élaborée pour une durée de 4 à 5 ans.

RAPPORT D'ACTIVITE 2021

Conformément à la réglementation, les concessionnaires de services publics doivent nous faire parvenir leur rapport d'activités de l'année écoulée.

10- Vendée Eau – Rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable

M. Christian PELLETIER fait une présentation du rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable 2021 transmise aux Conseillers municipaux en amont de la séance.

M. Jacques BALLAY évoque la sécheresse de l'été qui a desservi en réserve d'eau.

M. Jean-Claude MARCHAND indique qu'en effet les niveaux des barrages sont très bas.

Mme le Maire précise que M. le Préfet n'a toujours pas levé les restrictions.

Délibération n°10 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, prend acte de la présentation du rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable 2021 rédigé par Vendée Eau.

Informations sur les commandes, marchés et décisions

en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Commandes et marchés publics

Objet	Entreprise	Montant TTC
Fleurissement automnal et printanier	Jardinerie de l'Etoile Pouzauges	2 805,11 €
Bulbes fleurissement	VERVER EXPORT BV Hollande	2 540,70 €
Plaques de cadre, dossards et compte tours association CRP	SARL PUBLICITE DECOUX Pompaire	645,50 €
Traitement antimousse des toitures Château du Colombier et Mairie	NET 85 Pouzauges	5 190,00 €
Travaux sur les cloches n°1 et n°2 église Saint Jacques	LUSSAULT CAMPANISTE Les Herbiers	3 982,12 €
Remise en état de descente de dalles église Notre-Dame du Vieux Pouzauges	SOPRASSISTANCE Les Achards	3 060,98 €
Remise en état de descente de dalles salle du château	SOPRASSISTANCE Les Achards	1 897,20 €
Réparation du broyeur de végétaux – Service Espaces verts	A&MS GROUPE TECNAGRI Pouzauges	1 613,45 €
Sciage de bois en planches – Semaine du bois local	BAUD GILLES Sèvremont	2 160,00 €
Réfection enrobé suite à une fuite d'eau stade Chartier	GAUBERT TP Pouzauges	1 007,83 €
Réparation affaissement rue Basile Gonnord	CHARIER TP SUD Cerizay	9 378,29 €
Création accès riverain rue Paul Gauguin	CHARIER TP SUD Cerizay	1 800,37 €
Création voie Personne à Mobilité Réduite city stade rue Buffon	CHARIER TP SUD Cerizay	2 278,75 €
Réalisation d'un revêtement au mur rue des Remparts	CHARIER TP SUD Cerizay	3 142,44 €
Produit d'entretien CTM Montifaut	ZEP INDUSTRIES Nogent-le-Roi	754,75 €
Sécurisation stationnement bibliothèque Le Colombier	SIGNAUX GIROD OUEST La Crèche	2 833,15 €
Sacs poubelles – Service entretien	ORAPI HYGIENE Angers	438,48 €

Achats de 2 tables de tennis de table	INTERSPORT CHABAUTY SPORT CO Nuaille	1 778,00 €
Fournitures - Service bâtiments	BOSCHAT-LAVEIX Bressuire	801,06 €
2 gilets stabilisateur pour le club de plongée	LA PALANQUEE Palavas-les-Flôts	438,00 €
Mise en réseau RASED Ecole Jules Verne	LP INFORMATIQUE Chantonnay	563,40 €
Réparation sur tableau d'affichage stade Jacques Chartier	BODET TIME & SPORT Trémentines	1 476,00 €
Potelets voirie urbaine	LE POTELET Clamart	3 390,00 €
Casques forestiers et contrôle des harnais – Service Espaces verts	FIGOMEX Saint-Herblain	643,86 €
Ateliers créatifs tout public - animations de Noël les 17 et 18 déc22	LA PARENTHÈSE ECO La Forêt-sur-Sèvre	630,00 €
Réparation FORD TRANSIT – Service Espaces verts	MAROT AUTOMOBILE Pouzauges	761,33 €
Clôture pour parc d'éco pâturage	BRIN SEBASTIEN Sèvremont	6 462,36 €
Opération de régulation des pigeons	FAVI SAS - DOVE BUSTERS Châtellerault	4 500,00 €
Séparations mobiles repliables association Tir à l'arc	CASAL SPORT Molsheim	1 688,40 €
Location de stands - Animations de Noël	ASSOCIATION CAREA Réaumur	1 000,00 €
Dératisation lac de l'Espérance	CLEMOT ENVIRONNEMENT Cholet	708,00 €
Détecteur et programmeur pour éclairage extérieur château du Colombier	SONEPAR FRANCE DISTRIBUTION Les Herbiers	447,73 €
Matériels pour électricien (détecteur tension, testeur électrique)	REXEL Les Herbiers	488,40 €
Mission de contrôle technique buanderie école Françoise Dolto	SOCOTEC La Roche-sur-Yon	720,00 €
Réparation 2 portables école Jules Verne + remplacement disque dur	LP INFORMATIQUE Chantonnay	480,00 €
Fourniture pour le twirling (tapis, poutre, tremplin)	DIMASPORT Ozoir-la-Ferrière	1142,58 €
Moulins blancs (déco Noël)	GIOBAS Italie	607,52 €
Tablettes école Françoise Dolto + borne wifi	LP INFORMATIQUE Chantonnay	1 980,00 €
Animations de Noël les 17, 18 et 21 décembre : sculpture de ballons	ORELIE BALLOON Vieillevigne	2 730,00 €
Signalisation verticale et horizontale	SIGNAUX GIROD OUEST La Crèche	7 174,33 €

Mme le Maire lève la séance à 21h50.

INFORMATIONS DIVERSES

Des informations ont été données après la séance sur les sujets suivants :

- calendrier du Conseil des Sages® ;
- plantations à la Résidence Les Collines avec les élèves de CM2 de l'école Jules Verne dans le cadre du Passeport du Civisme.

M. Jean-Claude MARCHAND
Secrétaire de séance

Mme Michelle DEVANNE
Maire